



Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants

En 2004, un peu moins de 9 % de la population française pratique les sports d'hiver. Le ski alpin domine, suivi loin derrière par le ski de fond, les autres sports de neige (raquette à neige, patinage sur glace et bobsleigh) et le snowboard.

La pratique des sports d'hiver est journalière dans plus de 90 % des cas. Le rythme de pratique du ski de fond ou des autres sports de neige est un peu moins soutenu.

Les résidents français pratiquent les sports d'hiver essentiellement en France, avec une prédilection pour les Alpes du Nord. Les vacanciers partent le plus souvent une semaine et se logent surtout en location saisonnière.

Les sports d'hiver attirent massivement les franciliens qui constituent une part très importante des pratiquants, suivis par les habitants des régions de montagne.

Les sports d'hiver attirent une population plutôt jeune dont le revenu se situe dans les tranches supérieures et qui occupe des emplois de niveau cadre ou supérieur.

La part des retraités et des revenus plus modestes est plus significative parmi les pratiquants du ski de fond.

Cette étude s'appuie sur les données de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages réalisée en octobre 2004 par l'INSEE (voir encadré 1).

En 2004, les résidents français étaient près de 65 % à partir en vacances.

Les vacances sportives définies comme des séjours (de plus de quatre jours) où l'on pratique une ou plusieurs activités sportives de manière régulière ou occasionnelle représentent près de la moitié de l'ensemble des séjours de vacances, 47 % très précisément. Il s'agit là d'une définition large du sport en vacances. Les séjours sportifs dits motivés, c'est à dire les séjours au cours desquels les vacanciers font de la pratique sportive la raison principale (ou secondaire) de leur départ en vacances, sont moins nombreux, ne comptant que pour 12 % des séjours.

La population résidant en France privilégie les vacances en été. Néanmoins, les départs en hiver progressent et représentent près de 32 % de l'ensemble des séjours de vacances en 2004, contre 28 % en 1999. Mais partir en hiver ne signifie pas pour autant partir à la neige. En effet, les sports d'hiver, c'est-à-dire les séjours où l'on pratique une des quatre activités de neige, ski alpin, ski de fond, snowboard ou surf des neiges et autres sports de neige (qui regroupent en particulier les raquettes à neige, le patinage et le bobsleigh) ne représentent que 21 % de l'ensemble des séjours d'hiver. Ainsi, seulement 8,6 % de la population française pratique les sports d'hiver et 8 % le ski alpin, proportions stables depuis cinq ans.

La pratique des sports d'hiver en France comme dans les autres pays comparables est étroitement corrélée au revenu.

Encadré n° 1 : Présentation de l'enquête vacances 2004

Cette enquête a été réalisée par l'INSEE en octobre 2004 dans le cadre de son dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV).

Elle constitue une source d'information précieuse sur les vacances des Français, la dernière enquête de même nature ayant eu lieu en 1999.

Dans chacun des 5 901 ménages de France métropolitaine ayant répondu à l'enquête, tous les individus ont été interrogés (y compris les moins de 15 ans), soit 14 303 personnes.

La partie du questionnaire consacrée à la pratique sportive en vacances comprenait une liste de 25 familles de disciplines sportives allant du ski alpin au sport de boules en passant par l'alpinisme, la voile, la randonnée pédestre, ... etc.

Sont considérés dans cette étude comme séjour sportif de sports d'hiver les séjours de plus de 4 nuits consécutives ayant lieu en hiver et au cours desquels au moins une des quatre activités, ski alpin, ski de fond, snowboard ou surf des neiges, et autres sports de neige (raquette à neige, patinage, bobsleigh) a été pratiquée.

Le vacancier qui part aux sports d'hiver est motivé par la pratique du sport

Dans 87 % des cas, les séjours sportifs de neige sont motivés. Cela se comprend aisément : le coût du matériel, du forfait, de l'habillement impose une « rentabilité » maximale du séjour qui est essentiellement consacré à la pratique du sport. Ceci est particulièrement vrai pour le ski alpin et le snowboard : pour ces activités, le taux de

motivation (en part des séjours) est de 90 %. Les adeptes du ski de fond ont un profil légèrement moins marqué en terme de motivation, 80 % des séjours où l'on pratique cette discipline étant motivés par le sport.

La prédominance du ski alpin, sport essentiellement « mono disciplinaire »

Le ski alpin est l'activité la plus pratiquée aux sports d'hiver : on la retrouve dans 83 % des

séjours de sports d'hiver. Le ski de fond arrive loin derrière, n'étant pratiqué que dans 12 % de ces séjours. Le snowboard (ou surf des neiges) essentiellement pratiqué par les jeunes ne concerne que 8 % de l'ensemble des séjours de sports d'hiver (mais 15 % des séjours des moins de 25 ans). Les autres sports de neige qui englobent la raquette à neige, le patinage sur glace et le bobsleigh devancent le ski de fond, puisque pratiqués dans 15 % des séjours. La nomenclature de l'enquête « vacances » sur laquelle s'appuie cette étude ne permet pas d'isoler la pratique de la raquette à neige considérée comme pratique montante. La Direction du Tourisme précise qu'en 1999, au moins 1,4 million de personnes auraient pratiqué cette discipline, soit un peu plus de 25 % de la population concernée par les sports d'hiver.

Le ski alpin est le plus souvent pratiqué seul, en dehors de toute autre activité de neige. Dans 18 % seulement des cas, il est associé à un ou plusieurs autres sports de glisse (tableau 1).

2

TABLEAU 1

Mode de pratique des sports d'hiver

En % du nombre de séjours	Ski alpin	Ski de fond	Snowboard ou surf des neiges	Autres sports de neige
Mode exclusif	82	49	48	34
En association avec un autre sport	17	45	42	58
En association avec deux autres sports	1	6	10	8

Source : INSEE, enquête vacances 2004

La pratique des autres sports de neige est moins exclusive. Ainsi le ski de fond et le snowboard sont associés à d'autres sports, principalement le ski alpin dans près de la moitié des séjours concernés. À l'inverse du ski alpin, les autres activités de neige, patinage, bobsleigh et raquette à neige, sont beaucoup plus souvent des activités non exclusives (dans plus de 65 % des séjours), surtout associées au ski alpin et dans une moindre mesure au ski de fond (tableau 1).

Une pratique très assidue, presque exclusivement en France

Les usagers des sports d'hiver pratiquent très assidûment. Dans plus de 90 % des séjours qui leur sont consacrés (93 % pour le ski alpin), la fréquence de pratique des activités de neige est journalière. Le rythme de pratique du ski de fond ou des autres sports de neige, en mode exclusif, est un peu moins soutenu. En effet, dans ce cas, la pratique journalière se retrouve dans 85 % des séjours pour le ski de fond, et dans 75 % des séjours pour les autres sports.

Les sports d'hiver des résidents français ont lieu essentiellement en France, pour 95 % des séjours, avec une prédilection pour les Alpes du Nord qui drainent 58 % des capacités d'accueil des stations de sports d'hiver françaises et 56 % des remontées mécaniques (source Direction du Tourisme). Seuls 5 % des séjours de sports d'hiver se déroulent à l'étranger, principalement en Suisse, en Andorre, en Espagne, en Italie et en Autriche.

Les Alpes du Nord constituent la destination principale puisque choisie dans 63 % des séjours français. Viennent ensuite les Alpes du Sud (17 % des séjours), les Pyrénées (13 %), le Massif Central (3 %), le Jura (3 %) et les Vosges (2 %).

Tous les sports pratiqués dans les Alpes du Nord, des spécificités par massif

La répartition des séjours de chacune des quatre activités de neige par massif confirme la prédominance des Alpes du Nord : la majorité des séjours s'y effectue quel que soit le sport, avec cependant des nuances. Ainsi, le ski de fond est relativement moins pratiqué

que le ski alpin dans les Alpes du Nord au profit des autres massifs montagneux (tableau 2). Le snowboard n'est pas ou très peu pratiqué dans les Vosges.

Si l'on s'intéresse maintenant aux séjours de sports d'hiver de chacun des massifs montagneux et à la répartition des activités de neige dans chacun d'entre eux, on constate sans surprise que le ski alpin est majoritairement pratiqué dans tous les massifs, mais plus souvent encore dans les Alpes et les Pyrénées. Le Jura avec 45 % des séjours de ce massif consacrés au ski de fond, les Vosges avec 26 % des séjours et le Massif Central avec 16 % des séjours sont plutôt des régions de ski de fond. Les autres sports de neige se retrouvent plus souvent dans le Jura, les Vosges et le Massif Central (tableau 3).

Les vacanciers privilégient les séjours courts et le recours à la location

Les séjours de sports d'hiver sont des séjours fixes dans la quasi-totalité des cas. Le mode d'hébergement privilégié est la

TABLEAU 2
Répartition des activités de neige par massifs montagneux

En % du nombre de séjours	Ski alpin	Ski de fond	Snowboard ou surf des neiges	Autres sports de neige
Alpes du Nord	64	51	67	51
Alpes du Sud	17	15	23	20
Jura	2	10	2	4
Pyrénées	13	16	6	10
Massif Central	2	3	2	11
Vosges	2	5	-	4
	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : INSEE, enquête vacances 2004

Lecture : 23 % des séjours où l'on pratique le snowboard et le surf des neiges ont lieu dans les Alpes du Sud.

Note : Le tableau se lit en colonne.

TABLEAU 3
Les sports de neige pratiqués selon les massifs montagneux

En % du nombre de séjours	Ski alpin	Ski de fond	Snowboard ou surf des neiges	Autres sports de neige
Alpes du Nord	86	10	9	12
Alpes du Sud	85	11	11	17
Jura	53	45	8	19
Pyrénées	85	16	4	12
Massif Central	70	16	5	54
Vosges	58	26	-	26

Source : INSEE, enquête vacances 2004

Lecture : Dans les Pyrénées, le ski de fond est pratiqué dans 16 % des séjours de sports d'hiver.

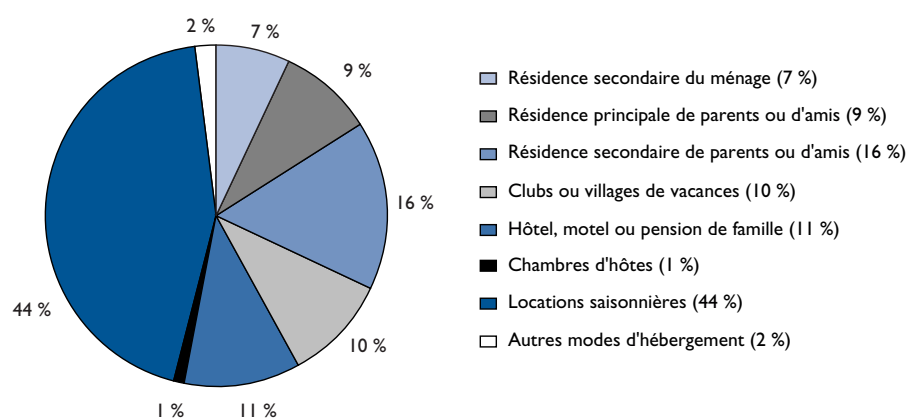
Note : Le tableau se lit en ligne. La somme en ligne peut être supérieure à 100 %. En effet, une activité peut être pratiquée en association avec une ou deux autres activités de neige.

location saisonnière, choisie dans près de 45 % des séjours. Vient ensuite l'hébergement gratuit (32 % des séjours), dans la résidence principale ou secondaire du ménage, de parents ou d'amis¹. La part de l'hébergement à l'hôtel (et motel et pension de famille) est sensiblement équivalente à celle des clubs commerciaux ou associatifs (respectivement 11 et 10 %) (*graphique 1*).

Il est très rare que les vacanciers consacrent plus d'un séjour par an aux sports d'hiver. Le séjour est unique pour 90 % des personnes. La durée du séjour est courte, la semaine étant la norme dans 75 % des cas. Les séjours de sports d'hiver dépassant les 10 jours sont peu nombreux, à peine 10 %, et ceci quelles que soient les disciplines pratiquées.

Les franciliens sont très attirés par les sports d'hiver

Les sports d'hiver attirent massivement les franciliens qui constituent une part très importante des pratiquants des sports d'hiver, 28 % d'entre eux. Rappelons que la

Graphique 1
Répartition des modes d'hébergement


Source : INSEE, enquête vacances 2004.

région Ile-de-France représente un peu moins de 20 % de l'ensemble de la population mais près de 35 % des cadres supérieurs. Les franciliens privilégient très majoritairement les Alpes du Nord. Ils choisissent ensuite les Alpes du Sud. Le massif

pyrénéen arrive en troisième position, choisi dans 5 % des séjours des habitants de l'Ile-de-France, l'éloignement expliquant sans doute le moindre engouement pour cette région. Les habitants des régions de montagne (Alpes et Pyrénées) constituent

¹ En été, le classement est inversé, l'hébergement gratuit arrivant en première position

ensuite le second gros bataillon des adeptes des sports d'hiver, bien que la part de ces régions dans l'ensemble des séjours de sports d'hiver soit inférieure à leur part dans l'ensemble de la population.

Ceci peut s'expliquer par le fait que les habitants de ces régions sont enclins à effectuer des séjours très courts de type week-ends qui ne sont pas pris en compte dans l'enquête. Le choix de la proximité est évident. Les habitants des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui représentent 18 % des séjours de sports d'hiver vont essentiellement dans les Alpes du Nord pour les premiers et dans les Alpes du Sud pour les seconds. Les habitants des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, un peu plus de 7 % des séjours des sports d'hiver, vont eux aussi au plus près, dans le massif pyrénéen (75 % des séjours des Aquitains et 85 % des séjours des Midi-Pyrénéens). L'effet proximité est moins flagrant pour les personnes résidant en Languedoc-Roussillon qui se répartissent presque équitablement entre les Alpes du Nord (42 % des séjours) et les Pyrénées (46 % des séjours).

Quant aux autres régions qui fournissent des plus petits contingents d'adeptes des sports d'hiver, la situation est contrastée (graphique 2).

Si certaines régions, comme le Centre, le Poitou-Charentes sont représentées dans les séjours de sports d'hiver au moins à hauteur de leur part dans l'ensemble de la population, d'autres, comme la Champagne-Ardenne, la Picardie, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, la Bretagne, les Pays de la Loire, le Limousin et la Corse sont plutôt sous-représentées dans les séjours de sports d'hiver.

Sports d'hiver et pratiques culturelles ne vont pas de pair

Les adeptes des sports d'hiver sont peu enclins à cumuler pendant leurs vacances la pratique du sport et celle d'autres activités de type culturel. Un environnement peu favorable, le coût élevé des séjours qu'il convient de rentabiliser sont autant de facteurs qui peuvent expliquer la très faible pratique culturelle aux sports d'hiver : en effet, dans à peine plus de 10 % des séjours de sports d'hiver, les sportifs déclarent pratiquer une ou plusieurs activités culturelles.

Si ce constat est particulièrement vrai pour les pratiquants du ski alpin et encore plus pour ceux du snowboard, il est cependant à nuancer pour ceux du ski de fond et des autres sports de neige, pour lesquels la pratique culturelle concerne plus de 20 % des séjours (25 % pour les adeptes des autres sports de neige et 20 % pour ceux du ski de fond). Les activités culturelles déclarées par les vacanciers sont essentiellement des visites de monuments historiques ou d'édifices religieux, des visites de quartiers anciens ou de villes ou encore d'anciens sites industriels et des visites de parcs nationaux ou régionaux ou d'autres sites naturels, et ce quel que soit le sport de neige pratiqué.

Une population plutôt jeune et un peu plus masculine

Les pratiquants des sports d'hiver constituent une population bien particulière. Elle est d'abord jeune. En effet, la moitié d'entre elle a moins de trente ans et seulement 20 % plus de 50 ans. Rappelons pour mémoire

que la part des moins de 30 ans dans l'ensemble de la population au 1^{er} janvier 2004 est de 38 %. Les plus de 50 ans représentent eux 34 % de la population. Les skieurs alpins seniors sont encore un peu moins nombreux (16 % des skieurs).

La pratique du snowboard est encore plus sélective : 85 % des personnes pratiquant cette activité ont moins de 30 ans. Les inconditionnels de ce sport qui ne pratiquent aucune autre activité sportive durant leurs vacances sont encore plus jeunes : les moins de 30 ans sont alors plus de 90 %. À l'inverse, le ski de fond s'adresse à une population plus large et plus âgée. 33 % des fondeurs ont moins de 30 ans, 32 % ont entre 30 et 50 ans et près de 35 % ont dépassé 50 ans.

Une population jeune mais aussi plutôt masculine : en effet, si globalement, la parité hommes-femmes est légèrement en défaveur des femmes, cette disparité s'avère nettement plus forte pour le snowboard, sport pratiqué par 64 % d'hommes. Le ski de fond est mixte avec un équilibre parfait entre les hommes et les femmes (graphique 3). Le ski alpin est légèrement plus masculin avec 52 % d'hommes.

Les sports d'hiver s'adressent à un public favorisé

Les usagers des sports d'hiver, on l'a évoqué précédemment, constituent une population plutôt jeune (50 % ont moins de 30 ans). En lien avec leur âge, le taux de célibat (des plus de 15 ans) est important (40 %) et la part des jeunes en formation (lycéens et étudiants) est conséquente puisqu'elle représente près de 40 % des vacanciers de sports d'hiver. Cette population, au regard de ses caractéristiques socio-économiques, s'assimile plutôt aux catégories aisées de la population. C'est ainsi moins de 10 % de la population qui accède aux sports d'hiver.

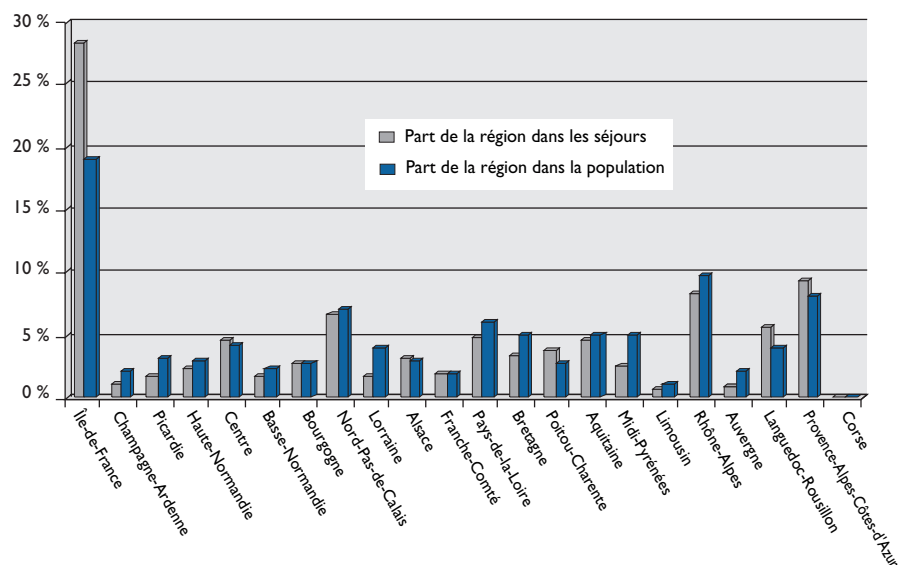
Le niveau d'études atteint par ceux qui sont sortis du système éducatif est très élevé : un peu moins de 55 % ont un niveau d'enseignement supérieur. Leur taux de chômage est bas, se situant autour de 3 %.

48 % des personnes en situation d'emploi occupent des postes de niveau cadre supérieur ou profession intermédiaire. 4 % seulement sont ouvriers. Très peu d'entre eux demeurent en zone urbaine sensible et la perception d'un RMI au sein de leur ménage est négligeable.

Les revenus de leur ménage d'appartenance se situent dans les tranches les plus élevées : plus de 55 % des usagers des sports d'hiver appartiennent à des ménages dont les revenus dépassent 37 000 euros par an. Pour près de 20 % d'entre eux, les revenus de leur ménage se situent au delà de 68 000 euros. Et fort logiquement, ils sont 50 % à se situer dans la tranche de niveau de vie la plus éle-

Graphique 2

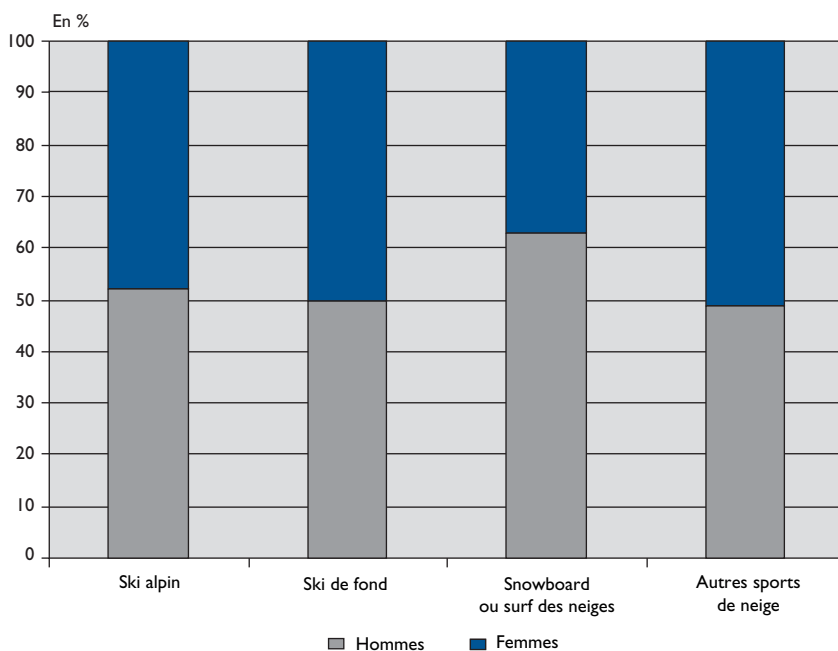
Part des régions de résidence des pratiquants dans les séjours de sport d'hiver



Source : INSEE, enquête vacances 2004. INSEE, estimations de population au 1^{er} janvier 2004.

Graphique 3

Parité hommes-femmes dans les sports de neige



Source : INSEE, enquête vacances 2004.

5

vée (qui correspond à la tranche de niveau de vie du quart le plus aisé de l'ensemble de la population : cf. définition).

Ils habitent majoritairement dans de grandes unités urbaines de plus de 100 000 habitants. La typologie des communes de résidence (dite typologie socio-économique communale de Tabard 1999) les positionne majoritairement dans des communes classées en « tertiaire supérieur », « administrations publiques » et « classes moyennes techniques », c'est à dire des communes plutôt favorisées en termes économiques. Les communes classées en

« chômage, quartiers pauvres et ZUS et banlieues pauvres » concernent moins de 3 % des pratiquants des sports d'hiver.

Le profil du skieur alpin est conforme à ce portrait « moyen » avec des caractéristiques encore plus accentuées. Le niveau d'études atteint (pour ceux qui sont déjà sortis du système scolaire) est dans 56 % des cas un niveau d'enseignement supérieur. Les skieurs alpins occupent pour la moitié d'entre eux des emplois de niveau cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire. Les revenus de leurs ménages se situent dans les tranches les plus hautes. En

effet, pour 60 % d'entre eux, les revenus annuels sont supérieurs à 37 000 euros. Ils sont encore 25 % à disposer de plus de 68 000 euros.

Le skieur de fond, dont on a vu précédemment qu'il était plus âgé que la moyenne des pratiquants des sports d'hiver, présente un profil un peu différent et ce d'autant plus que le ski de fond est pratiqué de manière exclusive. Les pratiquants de ce sport sont moins nombreux à occuper des emplois de niveau cadre supérieur ou profession intermédiaire et le pourcentage d'employés est plus élevé (tableau 4). En lien direct avec leur âge, la part des retraités est plus significative, plus particulièrement chez les skieurs de fond exclusifs où la part des retraités atteint les 30 %. Leurs revenus sont bons mais un peu inférieurs à ceux des autres pratiquants des sports d'hiver : 45 % d'entre eux disposent de plus de 37 000 euros annuels. Seuls 35 % des fondeurs exclusifs ont un revenu annuel supérieur à 37 000 euros. Les skieurs de fond restent cependant pour près de 45 % d'entre eux dans la catégorie de niveau de vie la plus élevée. Les inconditionnels du snowboard (ou surf des neiges) sont très proches des skieurs alpins en termes socio-économiques. Les caractéristiques socio-

Définition

Le niveau de vie du ménage résulte du rapport entre le revenu global du ménage et la somme des unités de consommation, calculées avec l'échelle de l'OCDE qui affecte un coefficient d'une valeur de 1 à la personne de référence, de 0,5 à tous les autres adultes et de 0,3 aux enfants de moins de 15 ans.

TABLEAU 4

Répartition des sports de neige par catégorie socio-professionnelle

En % du nombre de séjours	Ski alpin	Ski de fond	Snowboard ou surf des neiges	Autres sports de neige
Agriculteurs exploitants	1	3	-	2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5	3	-	6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27	21	20	22
Professions intermédiaires	24	22	12	19
Employés	12	16	7	20
Ouvriers	4	5	3	6
Retraités	9	16	-	12
Autres inactifs (lycéens, étudiants)	18	14	58	13
	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : INSEE, enquête vacances 2004

Lecture : Les séjours où l'on pratique le ski alpin est le fait de 27 % de cadres et professions intellectuelles supérieures et de 4 % d'ouvriers.

Note : le tableau se lit en colonne.

économiques des pratiquants des autres sports de neige les rapprochent du portrait des skieurs de fond.

L'origine sociale influence le choix du sport de neige

Les sports d'hiver restent, on l'a vu, encore aujourd'hui réservés à moins de 10 % de la population. Le ski alpin domine les autres

sports de neige, et arrive en tête des pratiques, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle des pratiquants. Il est encore plus plébiscité par les catégories socio-professionnelles les plus aisées. Le ski de fond a plus souvent les faveurs des ouvriers et des employés qui partent aux sports d'hiver, son moindre coût étant une des raisons pouvant expliquer ce choix. Il a aussi la faveur, on l'a évoqué, des retraités. Le snow-

board est pratiqué dans la même proportion chez les cadres supérieurs et les ouvriers qui partent aux sports d'hiver (tableau 5). C'est bien sûr chez les étudiants et les lycéens qu'il est le plus pratiqué. Les autres sports de neige sont moins souvent choisis par les cadres et professions intermédiaires et rencontrent plus d'écho chez les agriculteurs, employés et ouvriers (tableau 5).

TABLEAU 5

Les sports de neige pratiqués selon les catégories socio-professionnelles

En % du nombre de séjours	Ski alpin	Ski de fond	Snowboard ou surf des neiges	Autres sports de neige
Agriculteurs exploitants	73	27	-	20
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	88	8	-	17
Cadres et professions intellectuelles supérieures	86	12	7	10
Professions intermédiaires	87	15	5	11
Employés	78	19	5	19
Ouvriers	81	17	7	17
Retraités	68	23	-	15
Autres inactifs (lycéens, étudiants)	76	11	27	8

Source : INSEE, enquête vacances 2004

Lecture : Le ski alpin est pratiqué dans 68 % des séjours de sports d'hiver des retraités.

Note : le tableau se lit en ligne. La somme en ligne peut être supérieure à 100 %. En effet, une activité peut être pratiquée en association avec une ou deux autres activités de neige.

Pour en savoir plus :

- [1] STAT-Info 05-05 de novembre 2005 : Age, diplôme, niveau de vie ; principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies.
- [2] Éditions de l'INSEP, 2005 : La pratique des activités physiques et sportives en France
- [3] INSEE PREMIERE 1093 : Hausse des départs en vacances, mais 21 millions de Français ne partent pas.

STAT-INFO est le bulletin de la Mission statistique du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Directeur de publication : Hervé Savy

Rédacteur en chef : Dominique Crosnier

Secrétariat de Rédaction : Myriam Claval

Direction artistique et maquette : Imprimerie Nationale

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - Tél. : 01 40 45 92 96